

Henri, roi de Navarre fait don de la haute justice de Préchacq à François, seigneur de Vignolles (22 août 1578 et 10 septembre 1579)

Un contrat en papier fait entre le Roy de Navarre et le seigneur de Vignolles pour raison de la haute justice de Préchacq en Auribat, à la charge de payer par ledit sieur de Vignolles pour ladite justice et sur le moulin dudit lieu, vingt livres de rente annuelle et perpétuelle, avec les lettres de don, ratification et approbation par ledit seigneur Roy dudit contrat, prise de possession de ladite justice et arrêt intervenu entre ledit seigneur de Vignolles et les officiers dudit seigneur Roy de Navarre, en date savoir ledit contrat de l'année 1578, retenu par Massip et Bousquet, notaires de Montauban, et lesdites lettres de don du vingt-deux d'août audit an, et ledit procès verbal de prise de possession du dixième septembre 1579, côté E sur ledit inventaire folio idem verso.

Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, E 4¹, f°677 v° et 678 r°

¹ Inventaire des titres manquant tant dans les inventaires du Trésor des chartes de Pau que dans les armoires, dressé par M. Camanère, garde du Trésor, 1689. Registre - In-folio, 694 feuillets, papier.